



COMMISSION ELECTORALE
NATIONALE INDEPENDANTE
(CENI)

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

N° 002 /2017/P/CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA CENI

La commission électorale nationale indépendante (CENI) organise à l'intention de ses membres un séminaire de formation, qui se tient à Kpalimé, du 15 au 18 novembre 2017.

Composé de plusieurs modules correspondant aux attributions de la commission, ce séminaire offre aux membres et aux collaborateurs de l'institution un cadre d'échanges et de partages en vue d'une meilleure connaissance du contexte général des consultations électorales et référendaires.

Il est notamment attendu de ce séminaire de formation une compréhension optimale des interventions des parties prenantes et une efficacité accrue de la CENI dans la mise en œuvre de ses missions au service de la nation.

Les travaux verront également la participation de représentants des ministères et de l'administration publique qui interagissent régulièrement avec la CENI aux différentes étapes des processus qu'elle conduit.

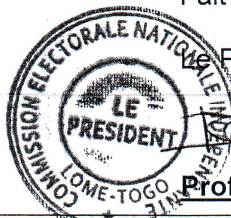
La CENI est chargée d'organiser et de superviser les consultations électorales et référendaires.

Composée de 17 membres, la CENI en compte actuellement 13, nommés par l'Assemblée nationale les 12 et 24 octobre 2017, conformément aux dispositions du code électoral en vigueur.

Après les prestations de serment des membres de la CENI par devant la Cour Constitutionnelle, les 20 et 25 octobre 2017, la Commission Electorale Nationale Indépendante a élu le 31 octobre dernier son bureau exécutif composé de quatre (04) membres et dirigé par le Prof. Kodjona KADANGA.

Fait à Lomé, le 15 NOV 2017

Le Président



Prof. Kodjona KADANGA